

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### « Les comptes « perdus » de la ville de Mons (1699-1794)

Troch, Kevin

*Published in:*

Monuments ou documents? Les comptabilités, sources pour l'histoire du contrôle social (13e-18e siècles)

*Publication date:*

2015

*Document Version*

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

*Citation for published version (HARVARD):*

Troch, K 2015, « Les comptes « perdus » de la ville de Mons (1699-1794): une source pour l'histoire du contrôle social urbain en Hainaut au 18e siècle. Potentiel, limites et première analyse d'une source méconnue. dans A Wirth-Jaillard, A Musin, N Demaret, E Bodart & X Rousseaux (eds), *Monuments ou documents? Les comptabilités, sources pour l'histoire du contrôle social (13e-18e siècles): Actes du colloque international de Bruxelles (Archives générales du Royaume, 13-15 décembre 2012)/ Proceedings of the International conference of Brussels (States Archives, 13-15 december 2012)*. vol. Studia 154, Studia, vol. 154, Archives générales du Royaume, Bruxelles, pp. 295-306, Monuments ou documents ? Les comptabilités, sources pour l'histoire du contrôle social (XIIIe-XVIIIe siècles), Bruxelles, Belgique, 13/12/12.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



Tiré à part  
\*  
Separate Copy

MONUMENTS OU DOCUMENTS ? LES COMPTABILITÉS, SOURCES POUR  
L'HISTOIRE DU CONTRÔLE SOCIAL (XIII<sup>E</sup>–XVIII<sup>E</sup> SIÈCLES)

ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE BRUXELLES  
(ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, 13–15 DÉCEMBRE 2012)

MONUMENTS OR DOCUMENTS? ACCOUNTS : SOURCES FOR THE HISTORY OF  
SOCIAL CONTROL (13<sup>TH</sup>–18<sup>TH</sup> C.)

PROCEEDINGS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE OF BRUSSELS  
(STATES ARCHIVES, 13–15 DECEMBER 2012)

ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME  
ET  
ARCHIVES DE L'ÉTAT DANS LES PROVINCES

STUDIA

154

ISBN : 978 90 5746 783 7

Archives générales du Royaume  
D/2015/531/031

Numéro de commande: Publ. 5463

Archives générales du Royaume  
2 rue de Ruysbroeck  
1000 Bruxelles

La liste complète de nos publications peut être obtenue gratuitement  
sur simple demande ([publicat@arch.be](mailto:publicat@arch.be))

Elle est également consultable sur notre page électronique (<http://arch.arch.be>)

Monuments ou documents ? Les comptabilités, sources pour  
l'histoire du contrôle social (XIII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles)

Actes du colloque international de Bruxelles  
(Archives générales du Royaume, 13–15 décembre 2012)

Monuments or documents? Accounts : sources for the history of  
social control (13<sup>th</sup>–18<sup>th</sup> c.)

Proceedings of the International Conference of Brussels  
(States Archives, 13–15 December 2012)

Édité par

Aude WIRTH-JAILLARD, Aude MUSIN, Nathalie DEMARET,  
Emmanuel BODART, Xavier ROUSSEAUX

Bruxelles  
2015



# Les comptes « perdus » de la ville de Mons (1700-1794)

*Une source pour l'histoire du contrôle social urbain en Hainaut  
au XVIII<sup>e</sup> siècle. Contenu et perspectives de recherche*

---

Kevin Troch

Les comptes de la ville de Mons sont bien connus des historiens, notamment par ceux qui étudient la justice et le contrôle social. D'une grande richesse et couvrant une période allant de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup>, cette documentation comptable se révèle exceptionnelle pour l'histoire montoise et pour l'histoire urbaine en Hainaut sous l'Ancien Régime<sup>1</sup>. Ces comptes permettent de pallier les terribles pertes subies par les archives d'Ancien Régime du comté de Hainaut après l'incendie du dépôt des Archives de l'État à Mons en 1940<sup>2</sup> et, en ce qui concerne l'histoire du contrôle social, de pallier la disparition des archives de la justice des échevins de Mons.

Cependant, si ces comptes sont connus des médiévistes et des historiens de la première modernité, ceux du XVIII<sup>e</sup> siècle demeurent largement inexploités par les chercheurs hormis quelques exceptions<sup>3</sup>. Ces sources sont

<sup>1</sup> Les archives d'Ancien Régime de la ville de Mons sont conservées aux Archives de l'État à Mons dans le fonds intitulé « Ville de Mons. Section ancienne ». Les comptes de la massarderie (la massarderie correspond à l'office de receveur communal. Le massard tient la caisse communale, comptabilise les recettes et les dépenses et rédige les comptes de la ville) ont fait l'objet de deux relevés par Walter DE KEYSER, *Archives de la ville de Mons. Section ancienne. Inventaire des comptes de massarderie et autres documents comptables en rouleaux (1283-1365)*, Mons, s.d. (numéro de l'instrument de recherche : AEM.01.152) et par Claude DEPAUW, *Archives de la ville de Mons. Section ancienne. Inventaire des comptes de massarderie en cahiers et registres (1338-1601)*, Mons, s.d. (numéro de l'instrument de recherche : AEM.01.153). Ces documents comptables ont fait l'objet d'éditions, voir notamment l'ouvrage de Christiane PIÉRARD, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons*, 2 vol., Bruxelles, Commission royale d'histoire, 1971-1973.

<sup>2</sup> Pour avoir un aperçu des pertes subies par les Archives de l'État à Mons, voir Laurent HONNORÉ, *Guide des fonds et collections des Archives de l'État à Mons*, t. 1, Bruxelles, Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 2006, p. 256-258.

<sup>3</sup> Dans un article portant sur l'eau et la salubrité à Mons au XVIII<sup>e</sup> siècle, Marc Libert a bien repéré et utilisé la comptabilité montoise de cette période : voir Marc LIBERT, « Aperçu des préoccupations hydriques à Mons au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Annales du Cercle archéologique de Mons* (dorénavant cité ACAM), t. 76, 1994, p. 170-184. Par contre, dans les ouvrages publiés à partir de leurs thèses de doctorat respectives, ni Philippe Guignet ni

d'autant plus précieuses que les comptes du XVII<sup>e</sup> siècle semblent définitivement perdus. La comptabilité montoise du XVIII<sup>e</sup> siècle permet de retracer l'histoire du contrôle social en milieu urbain en Hainaut jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Elle offre la possibilité de définir les structures administratives et judiciaires exerçant ce contrôle social sur la population montoise, d'en délimiter leur ressort juridictionnel et leurs compétences, de repérer les modifications subies par ces structures (augmentation ou diminution des effectifs, des moyens, des attributions, tâches temporaires ou exceptionnelles, etc.) et parfois les modalités d'application du contrôle social<sup>4</sup>.

Dans cette courte présentation de la comptabilité montoise en tant que source, les spécificités matérielles des registres comptables sont d'abord présentées. Ensuite, les données fournies par ces sources pour l'histoire du contrôle social font l'objet d'une analyse du point de vue de leur potentiel et de leurs limites. Enfin, les sources complémentaires à ces comptes et qui sont accessibles aux Archives de l'État à Mons et aux Archives générales du Royaume sont décrites.

## **1. Les comptes de la ville de Mons au XVIII<sup>e</sup> siècle : spécificités matérielles et chronologie**

### **1.1. Aspects matériels et chronologie**

Les archives administratives de Mons sous l'Ancien Régime sont conservées aux Archives de l'État à Mons dans un fonds intitulé « Ville de Mons. Section ancienne ». Celui-ci a été inventorié à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par Léopold Devillers, archiviste de l'État à Mons<sup>5</sup>. C'est l'un des rares fonds d'Ancien Régime à avoir échappé entièrement à l'incendie du dépôt

Catherine Denys n'ont consulté les comptes de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sans doute n'étaient-ils pas au courant de leur existence. Ils ont cependant tous deux utilisé avec profit les comptes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Voir Philippe GUIGNET, *Le pouvoir dans la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1990, p. 161-173, et Catherine DENYS, *Police et sécurité au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les villes de la frontière franco-belge*, Paris, L'Harmattan, 2002.

<sup>4</sup> Catherine DENYS, « Les sources de l'histoire de la police dans les villes belges, de l'Ancien Régime à la fin de la domination française », in Jonas CAMPION (ed.), *Les archives des polices en Belgique. Des méconnues de la recherche ?*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2009, p. 79-84.

<sup>5</sup> Léopold DEVILLERS, *Inventaire analytique des archives de la ville de Mons*, t. 3, Mons, 1896.

en 1940 et il s'avère d'autant plus précieux qu'il est fort riche en informations, notamment en ce qui concerne l'histoire du contrôle social<sup>6</sup>.

Les registres de comptabilité de la ville de Mons sont répertoriés dans l'inventaire des archives de la ville de Mons dressé par Léopold Devillers sous les cotes 1728 à 1804<sup>7</sup>. La comptabilité montoise du XVIII<sup>e</sup> siècle se trouve dans 77 registres répartis en deux séries. Les comptes dits « de la Grande maltôte » couvrent les années 1699-1745 et les numéros 1728 à 1780 du fonds<sup>8</sup> ; les comptes dits « de la Trésorerie » couvrent quant à eux les années 1770-1794 et les numéros 1781 à 1804<sup>9</sup>.

Ces registres comptables sont peu connus des historiens pour la simple raison qu'ils sont mal renseignés dans l'inventaire de Devillers et qu'ils sont, de fait, peu mis en valeur. Devillers a également conservé l'intitulé d'origine de ces comptes, ce qui est louable, mais sans préciser leur nature. Ainsi, les « comptes de la grande maltôte » peuvent très bien être considérés par un chercheur comme étant des comptes d'impôts indirects alors qu'il s'agit de la comptabilité entière de la ville. De plus, Devillers les renseigne « en bloc », sans préciser quel numéro correspond à quelle année. Pour remédier à cette situation, un relevé systématique des registres de la « grande maltôte » et de la « trésorerie », comme il en existe pour les comptes de la massarderie de Mons du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, a été effectué<sup>10</sup>. Ce relevé est disponible en salle de lecture des Archives de l'État à Mons et facilite l'accès aux comptes montois du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>6</sup> Philippe GUIGNET, « Mons (Temps modernes) », in Bernard DESMAELE, Jean-Marie CAUCHIES (ed.), *Les institutions publiques régionales et locales en Hainaut et Tournai/Tournaisis sous l'Ancien Régime*, Bruxelles, Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 2009, p. 259-269.

<sup>7</sup> DEVILLERS, *Inventaire analytique...*, p. 231.

<sup>8</sup> Cette série de comptes porte ce titre car le premier chapitre des recettes porte sur la « grande maltôte » qui est un impôt sur les bières. Le massard de la ville a également pris l'habitude de noter « Compte de la grande maltôte » sur la couverture des registres.

<sup>9</sup> La dénomination de « Trésorerie » vient du changement de titulature du receveur communal, qui devient le trésorier de la ville après la promulgation du règlement communal de 1764 (voir point 1.2.).

<sup>10</sup> Kevin TROCH, *Archives de la ville de Mons. Section ancienne. Inventaire des comptes de la ville de Mons de 1699 à 1794 dits « Comptes de la grande maltôte » et « Comptes de la trésorerie »*, Mons, 2012. Relevé provisoire consultable en salle de lecture aux Archives de l'État à Mons.

## 1.2. Deux séries comptables distinctes : avant et après la réforme de 1764

Les registres de la période 1746-1769 manquent. Ils semblent définitivement perdus. Cette lacune pourrait s'expliquer par l'activité que la Jointe a effectuée durant ces années à Mons pour l'audition des comptes<sup>11</sup>. Cette institution a mené une tutelle et un contrôle strict des comptes montois afin d'assainir les finances de la ville qui était alors très endettée. Cette action de la Jointe a abouti à un règlement impérial en 1764 restructurant en profondeur l'administration communale de Mons et les finances de la ville<sup>12</sup>. On peut dès lors voir une différence très nette entre la comptabilité antérieure à cette date et celle postérieure.

Pour mener l'audition des comptes et procéder à la réforme des finances de la ville, les registres comptables des années 1746 à 1769 ont dû faire l'objet d'un contrôle accru et donc être manipulés fréquemment. Ces manipulations ont sûrement engendré la dispersion des registres, leur oubli dans l'un ou l'autre bureau et donc, à long terme, leur perte, ce qui expliquerait leur absence dans le fonds d'archives actuellement conservé. Toutefois, d'autres hypothèses sont envisageables : incendie, destruction du local où les comptes étaient entreposés, pillage, etc.

La différence entre les comptes antérieurs et postérieurs à 1764 est manifeste, aussi bien dans leur forme que dans leur contenu. Après 1764, outre les différences introduites par la réforme dans les chapitres des recettes et des dépenses et dans l'administration montoise, les comptes de la Trésorerie se révèlent plus structurés, plus détaillés que ceux de la Grande Maltôte. Leur mise en forme s'avère plus « lisible ». À titre d'exemple, à l'inverse des comptes de la Grande Maltôte, on note la présence de marges, de cadres et de lignes délimitant précisément chaque chapitre et chaque ligne comptable dans les comptes de la Trésorerie. L'écriture se modifie également entre la première et la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Après 1764, chaque recette et chaque dépense sont clairement et scrupuleusement détaillées ; les imprécisions ne sont plus tolérées<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> Piet LENDERS, « La jointe pour l'audition des comptes (1749-1764) », in *Bulletin de la commission royale d'histoire*, n° 149, 1983, p. 45-119, et Marie-Laure LEGAY, « Audition des comptes (Jointe pour l') », in ID. (ed.), *Dictionnaire historique de la comptabilité publique vers 1500-vers 1850*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 35.

<sup>12</sup> GUIGNET, *Le pouvoir dans la ville...*, p. 162-173.

<sup>13</sup> *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens. 3<sup>e</sup> série. 1700-1794*, t. 9, Bruxelles, 1897, p. 96-121.

## 2. Des sources pour l'histoire du contrôle social ? Contenu et perspectives de recherche

### 2.1. Contenu des comptes montois au XVIII<sup>e</sup> siècle

Les comptes sont tenus et rendus annuellement par un massard, receveur ou trésorier de la ville<sup>14</sup>, et présentent deux grands volets, les recettes et les « charges et dépenses ». Pour ce qui est relatif au contrôle social, on trouve dans la partie des recettes, aussi bien dans les comptes de la Grande Maltôte que dans les comptes de la Trésorerie, un chapitre portant sur la mise en ferme d'offices publics liés à la surveillance des activités économiques pour une période de 3 ans, comme les charges de regards des boucheries, de « regard de la minck » ou « office de clerq des poissons de mer », de regard des manufactures, etc.<sup>15</sup>. Cette partie permet de dresser une liste des officiers publics en charge du contrôle des activités économiques, artisanales et industrielles montoises<sup>16</sup>.

C'est dans les chapitres des charges et dépenses que se trouvent le plus d'informations concernant le contrôle social. Le chapitre premier de cette partie porte sur l'« administration de la justice et police et conservation des droits de la ville, alimens des prisonniers, des furieux et autres personnes miserables, artilleries et assemblées de conseil de ville ». Les dépenses reprennent le montant des vacations prestées dans l'exercice de ces activités. On trouve, par exemple, mention des vacations des greffiers de police et des échevins dans le cadre d'informations et de procès civils et criminels, de levées d'enfants et de cadavres, de frais liés à l'activité des sergents et des aides de justice, aux sommes allouées au gardien de la prison pour la

<sup>14</sup> Jean-Paul HOYOIS, « Le personnel communal des villes sous l'Ancien Régime : l'exemple de Mons à l'époque de Charles Quint (1515-1555) », in *Hôtels de villes et maisons communales en Hainaut du Moyen Âge à nos jours*, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1994, p. 42. Voir également Maurice-Aurélien ARNOULD, *L'administration communale de Mons de 1785 à 1835*, Bruxelles, 1978 (Université libre de Bruxelles, Mémoire de licence en histoire, inédit) et ID., « Idées politiques et classes sociales au sein du pouvoir communal à Mons de 1785 à 1835 », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, 9/3, 1980, p. 307-337.

<sup>15</sup> Les « regards » exercent la charge d'inspecteur. Ainsi le regard des boucheries s'occupe des étals de boucherie, de la location des emplacements lors des jours de marché et, dans la halle, de la qualité des viandes. Le regard de la minck exerce les mêmes fonctions en ce qui concerne la vente des poissons et crustacés. Le regard des manufactures vérifie la qualité des produits des manufactures ainsi que les méthodes de travail.

<sup>16</sup> DENYS, « Les sources de l'histoire de la police... », p. 79-84.

nourriture des prisonniers, aux sommes allouées pour l'entretien des pauvres et des « insensés, imbéciles, furieux et autres misérables ».

Dans le chapitre « gages et pensions », les salaires des différents officiers communaux sont indiqués, notamment ceux chargés de la police et de la justice dont les échevins commis à l'inspection des rues, le greffier de police, les majors des gardes bourgeoises, les maîtres d'artillerie, commis aux comptoirs de la ville, les huissiers, les sergents de la ville, sergent de la verge rouge, sergent des pauvres, sergents des rues, sergent et commis de la massarderie, aides de justice, commis aux portes et clerks des portes, portiers, commis aux brasseries et aux vins, commis au savon, commis aux manufactures, commis des casernes, guets de jour et de nuit au château, regards des boucheries, geôlier et bourreau.

Un chapitre consacré aux dépenses pour les « manteaux des huissiers, sergents et habits des aides qui se renouvellent tous les trois ans » est également présent dans les registres comptables. Il permet de repérer les changements d'uniforme des huissiers et des sergents montois, notamment l'apparition de vêtements et d'insignes se rapprochant de ceux des militaires<sup>17</sup>. Enfin, on trouvera des renseignements dans le chapitre portant sur les « vacations de messieurs échevins, conseillers pensionnaires, greffiers, officiaux et autres », notamment des dépenses liées à des activités de visites et de surveillance des waréchaix ou terrains incultes, des cours d'eau, des chemins, des puits publics, des manufactures, des ouvrages publics, des rues, des égouts et des coulants d'eau, etc.

Enfin, des informations ponctuelles sont disponibles dans plusieurs autres chapitres de dépenses, notamment ceux portant sur les ouvrages publics où sont mentionnés les investissements en matière de sécurité publique tels que le pavage des rues, l'entretien des puits, des échelles et du matériel contre les incendies, la démolition de bâtiments vétustes, etc. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des dépenses nouvelles apparaissent. En 1782, les fortifications de la ville sont détruites et remplacées par un boulevard planté d'arbres<sup>18</sup>. Cette promenade nécessite la présence de gardes afin de veiller à la sécurité des promeneurs et de surveiller les éventuels fraudeurs, notamment les personnes qui tentent d'introduire dans la ville des marchandises non déclarées. Dans les années 1790, un service d'éclairage public est mis en place à Mons et les dépenses qui y sont liées sont reprises dans la

<sup>17</sup> Id., *Police et sécurité...*, p. 82-86.

<sup>18</sup> Corentin ROUSMAN, « Les fortifications et la présence militaire à Mons à la fin de l'époque autrichienne (1780-1792). Étude urbanistique et sociale de la démilitarisation d'une place forte », in *ACAM*, n° 81, 2011, p. 633-846.

comptabilité urbaine<sup>19</sup>. Enfin, les troubles de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Révolution brabançonne, les États-Belgiques-Unis et les agitations liées à la Révolution française incitent les autorités communales à prévoir l'engagement d'espions, de « mouches », afin de surveiller la population et de se tenir au courant de la rumeur publique. Ces dépenses sont dévolues aux sergents de la ville à qui il incombe de recruter ces mouches<sup>20</sup>.

## 2.2. Perspectives de recherche

Ces comptes ouvrent différentes perspectives de recherche en matière de contrôle social. Deux grands thèmes se détachent, ainsi qu'un troisième, de moindre importance toutefois : l'étude des institutions et des acteurs du contrôle social à Mons, les activités, les formes et le vocabulaire qu'adopte ce contrôle et, dans une moindre mesure, l'influence qu'a eue la réforme administrative de 1764 sur les deux premières thématiques.

À partir des comptes, une étude des institutions et des acteurs du contrôle social sous toutes ses formes à Mons au XVIII<sup>e</sup> siècle est possible, que ce soit au niveau de la police de la vie économique avec le contrôle des manufactures ou des boucheries, de l'urbanisme avec les visites des cours d'eau, des étangs, des alignements, des travaux publics ; de la vie sociale par le biais des entrées mentionnant les sergents, les aides de justice, les huissiers, les portiers, la prison ; et évidemment, les frais engendrés par la compétence judiciaire des échevins<sup>21</sup>. On peut également repérer les modifications ou les continuités entre ces institutions avant et après la réforme de 1764, notamment la suppression de certains offices de sergents et de commis, et leur remplacement par d'autres. Les événements survenus chaque année tels que des émeutes ou des événements festifs ayant entraîné un surplus de surveillance comme une fête princière peuvent également être repérés dans les registres comptables. Les modifications survenues dans l'habillement et la fourniture des officiers communaux chargés du contrôle social, notamment l'apparition d'uniformes et de galons indiquant leurs fonctions, peuvent être abordées à partir des comptes. Enfin, l'étude des

<sup>19</sup> Archives de l'État, Mons (dorénavant cité AÉM), Ville de Mons. Section ancienne (dorénavant cité VM. SA), n° 1801, dépenses pour l'établissement des réverbères en la ville de Mons, 1790.

<sup>20</sup> « Au sergent Juveniaux pour avoir payé a différentes personnes qui ont servies des mouches et d'avoir fournis des armes ensuite d'ordre comme est repris en son etat, lui a été payé par ordonnance du 28 aoust 1789 trois cens septante livres dix sols, cy 370 livres 10 sols » (AÉM, VM. SA, n° 1800, compte de la trésorerie, 1789).

<sup>21</sup> Pour avoir une idée de la méthodologie à utiliser, voir DENYS, *Police et sécurité...*

gages et des salaires octroyés à ces différents acteurs permet de voir si ces derniers sont valorisés, quel est leur niveau de vie présumé, etc.

Les comptes permettent de se faire une idée des activités menées par ces différents acteurs et des formes qu'adopte l'exercice du contrôle social à Mons au XVIII<sup>e</sup> siècle. On peut ainsi repérer l'existence ou non d'un quadrillage policier de la ville, ainsi que la localisation du contrôle social : portes des villes, sergents et aides de justice répartis par quartier, casemates et sentinelles, comptoirs et marchés, château, zones de patrouille, affichage des ordonnances et des bans de police, etc.<sup>22</sup>. Les investissements en matière de police et de sécurité publique peuvent être étudiés grâce aux comptes : éclairage public, urbanisme, police secrète, etc.<sup>23</sup>. Le vocabulaire a aussi son importance et permet d'observer les changements d'intérêt qui s'opèrent dans le chef des autorités centrales et locales, comme par exemple l'apparition d'un commis à la promenade du boulevard créé après le démantèlement des fortifications de la ville en 1782 ou le changement de vocabulaire qui a lieu quant aux « imbéciles », « insensés », « furieux » et « autres misérables ».

Toutefois, il convient de garder à l'esprit qu'il ne s'agit que de comptes. Les informations fournies par ces sources s'avèrent bien souvent succinctes voire laconiques. Les comptes ne renseignent pas sur le détail, sur les tenants et les aboutissants du contrôle social. Entre autres, les comptes ne disent rien des méthodes employées par les sergents montois dans le cadre de leur exercice. La comptabilité urbaine permet avant tout de fixer et de définir les structures sur la base desquelles le contrôle social s'opère et de repérer les changements qui surviennent dans l'exercice de ce contrôle.

### **3. Pour aller plus loin ? Les sources complémentaires**

#### **3.1. Sources disponibles aux Archives de l'État à Mons**

Des sources complémentaires sont disponibles dans la section ancienne des archives de la ville de Mons conservée aux Archives de l'État à Mons. Les registres aux édits et ordonnances publiés à Mons<sup>24</sup> ainsi que les registres

<sup>22</sup> Xavier ROUSSEAU, Axel TIXHON, « Du "sergent à verge" à la "profileuse" : pistes pour l'histoire des polices dans l'espace belge, du Moyen Âge au XXI<sup>e</sup> siècle », in CAMPION (ed.), *Les archives des polices...*, p. 11-34.

<sup>23</sup> DENYS, « Les sources de l'histoire de la police... », p. 81.

<sup>24</sup> AÉM, VM. SA, n° 1201-1241, registres et recueils d'édits et d'ordonnances publiés à Mons, 1545-1807.

aux bans et ordonnances de la ville<sup>25</sup> offrent une vision de la législation en vigueur dans la cité montoise. Les registres aux résolutions du Conseil de ville<sup>26</sup> et les registres aux résolutions du bureau du Magistrat<sup>27</sup> permettent d'étudier les sujets qui préoccupent l'administration communale en matière de police et de contrôle social<sup>28</sup>. Une série composée de douze registres et d'une liasse de procès-verbaux de visite de waréchaix, à savoir les terrains incultes ou inoccupés, complète les comptes communaux<sup>29</sup>. Enfin, dans la section ancienne, deux dossiers de « police » font partie de la série de dossiers dite « série 2088 ». Ces deux liasses contiennent principalement des rapports d'activités de sergents et des résolutions des autorités communales en matière de police<sup>30</sup>.

Dans le fonds des archives de la ville de Mons dite « Section contemporaine. Non classé. 2<sup>e</sup> série », des archives provenant de la section ancienne sont mêlées aux documents des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. La présence d'archives anciennes au sein de cette série demeure pour l'instant inexplicée<sup>31</sup>. Parmi ces documents « anciens » se trouvent tous les numéros considérés comme manquant dans l'inventaire de Devillers. Concernant le contrôle social, les procès-verbaux de visites de chemins, de cours d'eau, d'étangs, de puits, d'échelle et de matériel d'incendie, de waréchaix apportent des informations utiles<sup>32</sup>. Les comptes de la prison de la ville entre 1787 et 1792 se trouvent également dans cette série. Enfin, un

<sup>25</sup> AÉM, VM. SA, n° 1246-1259, registres et recueils de bans et d'ordonnances de police de la ville de Mons, 1394-1794.

<sup>26</sup> AÉM, VM. SA, n° 1295-1326, registres aux résolutions du Conseil de ville, 1409-1794.

<sup>27</sup> AÉM, VM. SA, n° 1327-1333, registres aux résolutions du Magistrat, 1651-1794.

<sup>28</sup> Par exemple, il est déjà fait mention dans un registre aux résolutions du Conseil de ville daté de 1767 de l'emploi de « mouches » engagées par la ville afin de surveiller les agissements des militaires stationnés à Mons : « Sur representation de la commission du logement qu'il est indispensable pour son administration qu'il y ait quelques mouches pour veiller aux absences, retour, equipage, etc. des officiers de la garnison et en meme tems pour que les bourgeois qui logent ne se servent des fournitures du magasin en lieu et place de celles qu'ils doivent fournir, conclu d'autoriser le commissaire au logement de commettre a l'effet ci dessus les personnes qu'il trouvera convenir a la retribution qu'il arbitrera et selon sa prudence » (AÉM, VM. SA, n° 1329, résolution du Conseil de ville, 24 novembre 1767).

<sup>29</sup> AÉM, VM. SA, n° 1877-1889, registres et liasse de procès-verbaux de visite des waressais, 1600-1792.

<sup>30</sup> AÉM, VM. SA, n° 2088/56-1 et 56-2, dossiers relatifs à la police, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.

<sup>31</sup> À ce sujet, voir l'article de Corentin ROUSMAN, « Des trésors insoupçonnés dans les archives contemporaines du fonds de la Ville de Mons », in *ACAM*, t. 81, 2011, p. 909-916.

<sup>32</sup> Les documents d'Ancien Régime présents dans la section contemporaine couvrent les numéros 547 à 565 et 715 à 778. Il existe un relevé sommaire de ces dossiers disponible en salle de lecture des Archives de l'État à Mons.

document remarquable mérite d'être consulté par les chercheurs : il s'agit d'un mémoire rédigé par le grand bailli de Hainaut<sup>33</sup> et qui décrit avec de nombreux détails l'administration de Mons entre 1750 et 1760 en se basant sur la comptabilité urbaine. Les différentes sommes sont reprises dans ce document, notamment celles allouées pour la police et le contrôle social. Ce document exceptionnel permet ainsi de combler les lacunes des comptes pour les années 1750-1760.

### 3.2. Sources disponibles aux Archives générales du Royaume

Aux Archives générales du Royaume, les données contenues dans les registres comptables montois peuvent être complétées par le recours à divers fonds d'archives des institutions centrales d'Ancien Régime. Des informations ponctuelles se trouvent dans les séries des Chambres des comptes, notamment celles des registres, de la correspondance et des dossiers administratifs<sup>34</sup>. Les archives des autres institutions centrales apportent également d'autres renseignements concernant la police et le contrôle social : archives du Conseil privé, du Conseil d'État, du Conseil des Finances ou de la Secrétairerie d'État et de Guerre<sup>35</sup>. Pour le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les fonds du Conseil Royal de Philippe V (1702-1711) et du Conseil d'État de Régence (1706-1715) ne sont pas à négliger, de même que, pour la fin du XVIII<sup>e</sup>, celui du Conseil du Gouvernement Général (1787-1789).

Enfin, le fonds de la Jointe des Administrations et des Affaires de Subsidés pallie les lacunes des comptes montois. Ce fonds contient les archives de la Jointe pour l'Audition des Comptes et permet d'étudier avec beaucoup de précision la comptabilité de la ville de Mons pour la période 1745-1764. Il convient d'avoir recours à ces documents dans le cadre d'une recherche exhaustive sur Mons au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>.

<sup>33</sup> AÉM, Ville de Mons. Section contemporaine. Non classé. 2<sup>e</sup> série, n° 719, mémoire du grand bailli de Hainaut sur l'administration de Mons, vers 1760-1765.

<sup>34</sup> La plupart des inventaires des Chambres des Comptes sont consultables en ligne sur le moteur de recherche des Archives de l'État : <http://www.search.arch.be/>. Pour un aperçu du contenu de ces fonds d'archives, voir Erik AERTS, *Geschiedenis en archief van de Rekenkamers*, Bruxelles, Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 1996.

<sup>35</sup> Voir les inventaires numérisés disponibles sur <http://www.search.arch.be/>.

<sup>36</sup> Notamment les numéros suivants : Archives générales du Royaume, Bruxelles, *Jointe des Administrations et des Affaires des Subsidés*, n° 1113-1122.

## 4. Conclusion

Cette présentation sommaire des comptes de la ville de Mons au XVIII<sup>e</sup> siècle témoigne de leur potentiel en matière de recherche en histoire du contrôle social. Ces sources sont riches en informations mais demeurent relativement inconnues des chercheurs du fait de leur manque de mise en valeur.

La comptabilité montoise du XVIII<sup>e</sup> siècle ouvre des perspectives de recherche multiples pour l'histoire du contrôle social : police, justice, vie économique, urbanisme, géographie, etc. Elle permet également de pallier les terribles pertes subies en 1940 et rend encore possibles des études historiques approfondies sur l'ancien comté de Hainaut. Toutefois, ces sources présentent des limites. Entre autres, les comptes de la ville de Mons ne renseignent que sur l'exercice communal du contrôle social. Les informations manquent quant au rôle joué par les autres institutions présentes à Mons comme la prévôté, le bailliage ou les États, chacune de ces institutions disposant de sergents et de compétences en matière de police. Il en va de même pour les deux autres juridictions compétentes sur le territoire de la ville : le chapitre de Sainte-Waudru et le seigneur d'Havré.



# Table des matières

## Table of Contents

---

<b>Introduction</b> .....	5
<b>Welcoming Speech. The Belgian State Archives and the historical research: Current state and prospects</b> .....	11
Karel Velle	
<b>Les archives des Chambres des comptes aux Archives générales du Royaume</b> .....	15
Lieve De Mecheleer	
<b>D'une éthique des marchands à un droit comptable</b> .....	33
Gérard Minaud	
<b>Comptabilité provinciale, écriture du crime et modèles de disciplinément dans les Terres de l'Église (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)</b> .....	45
Armand Jamme	
<b>Les engrenages cachés. Comptabilités « d'usage » pour l'histoire de l'officium inquisitionis</b> .....	81
Luca Foïs	
<b>Punir et composer. La justice artésienne sous le règne de la comtesse Mahaut (1302-1329) à travers les comptes de bailliages</b> .....	95
Christelle Balouzat-Loubet	
<b>Justice et police dans le Barrois (1320-1420). Les structures administratives à partir des sources comptables de prévôtés</b> .....	113
Mathias Bouyer	
<b>Instruments de « politique criminelle », témoins de la justice ou reflets des désordres ? L'exemple des comptes du maire de Nivelles en Brabant (1378-1550)</b> .....	131
Xavier Rousseaux	

<b>La comptabilité d'un officier de justice à Lille à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Le gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies (1379-1390) .....</b>	<b>159</b>
Jean-Baptiste Santamaria	
<b>Les exploits de justice dans les comptabilités domaniales du comté de Bourgogne au début du XV<sup>e</sup> siècle. Au-delà de la volonté gestionnaire .....</b>	<b>179</b>
Sylvie Bépoix	
<b><i>De accusationibus, inquisitionibus ac poenis. Qualiter et quando sit ad inquisitionem procedendum.</i> Particularisme juridique et contrôle social dans le duché de Savoie au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.....</b>	<b>199</b>
Daniela Cereia	
<b>Les cisterciennes du Val-Benoît et leurs « compteurs ». Une emprise laïque sur une communauté religieuse (milieu XV<sup>e</sup> siècle) ?.....</b>	<b>211</b>
Adèle Berthout	
<b>Les comptes de la ville d'Augsbourg et les formes du contrôle social à la fin du Moyen Âge.....</b>	<b>237</b>
Dominique Adrian	
<b>“Non obstant le commandement de mondit seigneur”. Bonnore Olivier’s account and the double-edged sword of social control.....</b>	<b>255</b>
Bart Lambert	
<b>Account and Town Records as Mirrors of Social Change and Control in the 15<sup>th</sup> and 16<sup>th</sup> Century .....</b>	<b>269</b>
Christian Speer	
<b>Une « comptabilité » des fous ? Nouvelles approches pour l'étude de l'internement et du contrôle social entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle : sources, méthodologie et perspectives de recherche .....</b>	<b>279</b>
Lisa Roscioni	
<b>Les comptes « perdus » de la ville de Mons (1700-1794). Une source pour l'histoire du contrôle social urbain en Hainaut au XVIII<sup>e</sup> siècle. Contenu et perspectives de recherche.....</b>	<b>295</b>
Kevin Troch	
<b>Table ronde du vendredi 14 décembre 2012 .....</b>	<b>307</b>
<b>Pistes de recherche et de réflexion. Quelques remarques en guise de conclusion.....</b>	<b>317</b>
Lars Behrisch	

<b>Résumés / Summaries</b> .....	323
<b>Les auteurs / The Contributors</b> .....	335
<b>Table des matières / Table of Contents</b> .....	343

Médiévales ou modernes, les comptabilités font depuis quelques années l'objet d'un renouveau historiographique sous des angles variés, incluant la source elle-même, en lien avec sa matérialité et la culture de l'écrit (*monument*), les institutions productrices ou l'exploitation des données (*document*). L'intérêt de ces sources pour l'histoire du contrôle social n'avait en revanche guère fait l'objet de rencontres; c'est chose faite avec le colloque de Bruxelles. Ses actes abordent différents aspects de cette question, de la critique des sources au contrôle des institutions et des groupes en passant par l'administration de la justice et les enjeux numériques de ces collections. La période de transition entre le Moyen Âge et les temps modernes (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) est privilégiée par la plupart des communications, bien que d'autres aspects aient été mis en lumière pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur le plan géographique, les territoires belges, italiens, français, savoyards, bourguignons et néerlandais ont concentré l'essentiel des recherches présentées dans ce volume, avec quelques excursions en Angleterre ou dans le Saint-Empire.

In recent years, the topic of accounts from the Middle Ages and Early Modern Period has experienced a historiographic renewal of interest from several standpoints, including the source itself in its materiality and within the context of the literate culture (*monument*), the institutions producing those sources or the use of the data from the accounts (*document*). Yet, the importance of these sources for the history of social control had hardly been discussed in scientific meetings until the Brussels conference. The proceedings of this conference consider several aspects of this issue, including the critical analysis of the sources, the way institutions and groups were controlled and the control they exerted themselves, the administration of justice and the digital stakes regarding these source collections. Most papers focus on the transition period between the Middle Ages and the Early Modern period (14<sup>th</sup>-16<sup>th</sup> c.), although some other aspects were highlighted for the 18<sup>th</sup> century. Most of the papers in this volume concentrate on the Belgian, French, Savoyard, Burgundian and Dutch territories, while some of them deal with England or the Holy Roman Empire.



5 4 6 3

ISBN 978-90-5746-783-7



9 7 8 9 0 5 7 4 6 7 8 3 7

Illustration de couverture : Bruxelles, Archives générales du Royaume, *Chambre des comptes, comptes en registres*, 12878, comptes de Jehan de Neuverue maire de Nivelles, 1423-1425, folio 1 recto.